

Extrait du registre des délibérations Séance du comité syndical du SYDELON du 10 avril 2019

Membres élus : 20 En activité : 20 Membres présents : 12

Membres ayant donné procuration: 3

Membres absents excusés: 5

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le deux avril deux mille dix-neuf, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

Étaient présents:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA, M. PERLATI

et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK, M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO

(elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. LORENTZ et M. HERGAT

Étaient absents (avec procuration):

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: M. FERRERO a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTÉ

D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH : M. BRIZZI a donné procuration à M. MEDVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS

TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES a donné procuration à M. JURCZAK

1 8 AVR. 2019

SOUS-PRÉFECTURE

ar la délégation du Plésident

Siège

57970 YUTZ

Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE ERANGE

PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: M. LOUIS et M. SAPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA et Mme CORION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS

TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. HERGAT est arrivé à 19h15 pendant la délibération relative au compte de gestion n°2019-09 et a participé au vote de cette délibération et au vote des délibérations suivantes.

N° 2019-14

Objet: Budget Primitif 2019

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 14 mars 2019, le budget primitif 2019, tel que présenté, montre :

- des dépenses de fonctionnement se montant à 12 033 444,12 euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- des dépenses d'investissement à hauteur de 332 663,31 euros pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et d'une étude relative au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et d'une subvention ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE

le budget primitif pour l'exercice 2019 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE

le budget général pour l'exercice 2019 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à

12 033 444,12 €

- la section d'investissement à

332 663,31 €

Pour copie conforme au registre, le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12 AVR. 2019 au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 15 AVR. 2019

Le Président,

Gabriel Lippmann 757970 YUTZ

Siège : 1A avenue

Michel PAQUET